

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit → COLLE DE MONTAGE TECHPRO

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance/du mélange ou utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation : Colle / Adhésif

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur → Foussier - ZA du Monné, 21 rue du Châtelet - 72700 Allonnes - France.

Renseignements → Téléphone : +33 (0) 2 50 821 821 / Fax : +33 (0) 2 50 821 822.

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+33 1 72 11 00 03 France (français, anglais)

+44 1235 239670 Numéro régional européen (langues européennes)

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 - GHS/CLP

Le produit n'est pas classifié comme dangereux pour la santé ou l'environnement selon le règlement CLP.

2.2 Éléments d'étiquetage

Informations complémentaires:

Contient 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-on. Peut produire une réaction allergique.

Contient 5-Chlor-2-methyl-4-isothiazolin-3-on. Peut produire une réaction allergique.

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

- PBT: Non applicable.

- vPvB: Non applicable.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

- Description chimique :

Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

- Composants dangereux:

N° D'ENREGISTREMENT	IDENTIFICATION / CLASSIFICATION GHS-CLP	%
CAS: 107-21-1 EINECS: 203-473-3 Reg.nr.: 01-2119456816-28-XXXX	éthylène-glycol STOT RE 2, H373; Acute Tox. 4, H302	$\leq 3\%$
CAS: 2634-33-5 EINECS: 220-120-9 Reg.nr.: 05-2114263215-55-XXXX	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 2, H411; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317 Limite de concentration spécifique: Skin Sens. 1; H317: $C \geq 0,05\%$	$< 0,05\%$
CAS: 26172-55-4 EINECS: 247-500-7	5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 3, H331; Skin Corr. 1B, H314; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Skin Sens. 1, H317, EUH208R Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1B; H314: $C \geq 0,6\%$ Skin Irrit. 2; H315: $0,06\% \leq C < 0,6\%$ Eye Irrit. 2; H319: $0,06\% \leq C < 0,6\%$ Skin Sens. 1; H317: $C \geq 0,0015\%$	$< 0,0015\%$

Indications complémentaires :

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

- **Après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact cutané :** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- **Après contact avec les yeux :** Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion:** Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Aucune mesure particulière n'est requise.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, gravier, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Formation et sensibilisation adaptée et régulière des employés.

Manipuler la substance dans le système fermé si possible.

Encapsulage ou aspiration nécessaires.

Garantir une bonne ventilation. Cela peut être obtenu en utilisant un dispositif d'aspiration local ou un système

d'aspiration général. Si cela ne suffit pas à maintenir la concentration de vapeur de solvant, sur l'emplacement de travail, en dessous des valeurs limites, un appareil de protection respiratoire adéquat doit alors être utilisé. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

En cas de transvasement de quantités plus importantes sans dispositif d'aspiration, porter un appareil de protection respiratoire.

Vérification, maintenance et nettoyage réguliers des équipements et machines à condition que la température d'utilisation ne soit pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante.

Utiliser des pompes pour fûts ou verser avec précaution à partir du conditionnement

Si possible utiliser des outils avec des manches longs.

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux souterraines, les plans d'eau et les égouts.

Nettoyer les conduites avant déconnexion.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage:

- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Conserver le récipient bien fermé.
- **Indications concernant le stockage commun:** Respecter les réglementations nationales.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Néant

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

DNEL

Identification		Longue exposition	Espèce
107-21-1 éthylène-glycol	Dermique	0,69 mg/kg	Homme
	Inhalatoire	4,9 mg/m ³	Homme

PNEC

Identification		Exposition	Espèce Non spécifié
107-21-1 éthylène-glycol	Eau douce	10 mg/kg	Non spécifié
	Eau de mer	1 mg/m ³	Non spécifié
	Libération périodique	10 mg/m ³	Non spécifié
	Sédiment eau douce	37 mg/m ³	Non spécifié
	Eau de mer des sédiments	3,7 mg/m ³	Non spécifié
	Sol	1,53 mg/m ³	Non spécifié
	Usine de traitements des eaux usées	199,5 mg/m ³	Non spécifié
2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Eau douce	0,00403 mg/l	Non spécifié
	Eau de mer	0,000403 mg/l	Non spécifié
	Sédiments eau douce	0,0499 mg/kg	Non spécifié
	Eau de mer des sédiments	0,00499 mg/kg	Non spécifié
	Sol	3 mg/kg	Non spécifié
	Usine de traitements des eaux usées	1,03 mg/l	Non spécifié

Identification		Type	Valeur	Unité	
107-21-1 éthylène-glycol	VLEP (France)	Valeur momentanée	104 mg/m ³	40 ppm	Risque de pénétration percutanée
		Valeur à long terme	52 mg/m ³	20 ppm	
	IOELV (INT)	Valeur momentanée	104 mg/m ³	40 ppm	Peau
		Valeur à long terme	52 mg/m ³	20 ppm	
	VL (Belgique)	Valeur momentanée	104 mg/m ³	40 ppm	D, M En aérosol
		Valeur à long terme	52 mg/m ³	20 ppm	
	VME (Suisse)	Valeur momentanée	52 mg/m ³	20 ppm	H SSc
		Valeur à long terme	26 mg/m ³	10 ppm	

26172-55-4 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one	VME (Suisse)	Valeur momentanée	0,4 e mg/m ³	S SSc
		Valeur à long terme	0,2 e mg/m ³	

8.2 Contrôles de l'exposition

Limiter la durée d'exposition à: 8 heures

Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

- **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

- **Protection des mains:** Gants de protection

- **Matériau des gants:** Gants en caoutchouc synthétique

- **Protection des yeux/du visage:** Lunettes de protection

- **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :

S'assurer que la totalité de l'eau usée est collectée et traitée dans une station d'épuration.

N'envoyer l'air d'échappement au dehors qu'au moyen de collecteurs appropriés.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique :	Liquide
Couleur:	Blanc
Odeur :	Douce
Seuil olfactif :	Non déterminé.
Point de fusion/point de congélation :	Non déterminé.
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	>100 °C
Inflammabilité :	Non applicable.
Limites inférieure et supérieure d'explosion :	
- Inférieure	Non déterminé.
- Supérieure	Non déterminé.

Point d'éclair :	>93 °C
Température d'auto-inflammation :	Non applicable
Température de décomposition :	Non déterminé.
pH	Non déterminé.
Viscosité : - Viscosité cinématique - Viscosité Dynamique	Non déterminé. Non déterminé.
Solubilité - l'eau - Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Pas ou peu miscible Non déterminé.
Pression de vapeur :	Non déterminé.
Densité et/ou densité relative : - Densité à 20 °C - Densité relative - Densité de vapeur	ca. 1,46 g/ cm ³ Non déterminé. Non déterminé.

9.2 Autres informations

Aspect :	
Forme :	Pâteuse
Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité :	
Température d'inflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Propriétés explosives :	Le produit n'est pas explosif.
Changement d'état : - Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
Informations concernant les classes de danger physique	
Substances et mélanges explosibles :	Néant
Gaz inflammables :	Néant
Aérosols :	Néant
Gaz comburants :	Néant
Gaz sous pression :	Néant
Liquides inflammables :	Néant
Matières solides inflammables :	Néant
Substances et mélanges autoréactifs :	Néant

Liquides pyrophoriques :	Néant
Matières solides pyrophoriques :	Néant
Matières et mélanges auto-échauffants :	Néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau :	Néant
Liquides comburants :	Néant
Matières solides comburantes :	Néant
Peroxydes organiques :	Néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux :	Néant
Explosibles désensibilisés :	Néant

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Avoir l'article 10.3

Pas d'autres informations importantes disponibles..

10.2 Stabilité chimique

Stable lorsque conservé et utilisé correctement.

Décomposition thermique/conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

Identification	Toxicité		Genre
107-21-1 éthylène-glycol	LD50 oral	500 mg/kg	ATE
	LD50 dermique	>3.500 mg/kg	La souris
2634-33-5 1,2-benziso-thiazol-3(2H)-one	LD50 oral	>1.150 mg/kg 1.020 mg/kg	La souris Rat
	LD50 dermique	>2.000 mg/kg 4.115 mg/kg	La souris Rat
26172-55-4 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one	LD50 oral	100 mg/kg	ATE
	LD50 dermique	300 mg/kg	ATE
	LC50 / 4h inhalation	3mg/l	ATE

Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

L'utilisation de conservateurs dans ce produit est nécessaire.

Des cas de sensibilisation existants à ces substances sont connus et des réactions allergiques peuvent être possibles en cas de contact avec la peau. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique :

Identification	Toxicité		Espèce	Genre
1107-21-1 éthylène-glycol	LC50	72.860 mg/l (96 h)		Poisson
	EC50	>100 mg/l (48h)		Daphnia
2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	LC50	1,3 mg/l (96h)		Elritze - Pimephales promelas
	LC50	2,94 mg/l (48h)		Daphnia
	EC50	3,7 mg/l (48h)		Daphnia
	EC50	0,37 mg/l (72h)		Grünalge-Pseudokirchneriella subcapitata

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes

Autres indications écologiques :

- **Indications générales** : Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation :

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- **Catalogue européen des déchets**

08 04 10 déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

Emballages non nettoyés :

- **Recommandation**

Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage. Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum. Evacuation conformément aux prescriptions légales.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU

ADR, IMDG, IATA : Néant

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR, IMDG, IATA : Néant

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe : néant

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA : Néant

14.5 Dangers pour l'environnement

Non applicable.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Faire attention à Pos no 2 - Identification des dangers.

- Directive 2012/18/UE - Seveso-III :

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I

Aucun des ingrédients est répertorié.

Règlement (CE) N° 649/2012

Aucun des composants n'est compris.

- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques - Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

- Prescriptions nationales

VOC - 2010/75/EU [g/L]: 0,0 g/l

VOC - 2010/75/EU [%]: 0,00 %

(CH) VOCV - Volatile Organic Compounds/Composés Organiques Volatiles [%] 0,00 %

Réglementation française (décret n° 2011-321): classe A+

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes :

H301 : Toxique en cas d'ingestion.

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H311 : Toxique par contact cutané.

H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 : Provoque de graves lésions des yeux.

H331 : Toxique par inhalation.

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH208R : Contient 5-Chlor-2-methyl-4-isothiazolin-3-on. Peut produire une réaction allergique.

Service établissant la fiche technique :

Sécurité & Environnement

Numéro de la version précédente : 5

Acronymes et abréviations :

- **ADR** : Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
- **IMDG** : International Maritime Code for Dangerous Goods
- **IATA** : International Air Transport Association
- **GHS** : Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
- **EINECS** : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- **ELINCS** : European List of Notified Chemical Substances
- **CAS** : Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- **DNEL** : Derived No-Effect Level (REACH)
- **PNEC** : Predicted No-Effect Concentration (REACH)
- **LC50** : Lethal concentration, 50 percent
- **LD50** : Lethal dose, 50 percent
- **PBT** : Persistent, Bioaccumulative and Toxic

- **vPvB** : very Persistent and very Bioaccumulative
- **Acute Tox. 3** : Toxicité aiguë - Catégorie 3
- **Acute Tox. 4** : Toxicité aiguë - Catégorie 4
- **Skin Corr. 1B** : Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 1B
- **Skin Irrit. 2** : Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 2
- **Eye Dam. 1** : Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 1
- **Skin Sens. 1** : Sensibilisation cutanée - Catégorie 1
- **STOT RE 2** : Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) - Catégorie 2
- **Aquatic Acute 1** : Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Catégorie 1
- **Aquatic Chronic 1** : Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 1
- **Aquatic Chronic 2** : Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie